

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2007

Séance du 29 juin 2007

CG 07/3^{ème}/I-08

**INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ET PROFESSIONNEL
DE TARN-ET-GARONNE**

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2007

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation le projet de
Décision Modificative n° 1 pour 2007 de l'Institut Médico-Educatif et
Professionnel de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été adopté par la commission de
surveillance.

L'équilibre général de ce projet s'établit à **54 863,84 €** soit
115 733,84 € pour la section d'investissement et – **60 870,00 €** pour la section
d'exploitation.

Vous voudrez bien trouver, ci-après, le détail des diverses opérations.

- SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Compte 23	– Immobilisations en cours.....	10 000,00 €
Compte 28	– Amortissements des immobilisations.....	-4 778,00 €
Excédent 2006 reporté		110 511,84€
	TOTAL DES RECETTES.....	115 733,84 €

DEPENSES

Compte 139	– Subvention d’investissement inscrite au compte de résultat de l’exercice.....	1 243,87 €
Compte 157	– Provisions pour risques et charges.....	38 892,35 €
Compte 16	– Emprunts et dettes assimilées	1,00 €
Compte 21	– Immobilisations corporelles	57 596,62 €
Compte 23	– Immobilisations en cours	18 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES.....	115 733,84 €

- SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

GROUPE I – Dépenses afférentes à l’exploitation courante

Chapitre 60	– Achats	- 11 000,00 €
	(comptes 6061, 6062, 6063, 6066 et 6068)	
Compte 6288	– Autres prestations à caractère non médical ...	1 893,00 €
	Total des dépenses du groupe I	- 9 107,00 €

GROUPE II – Dépenses afférentes au personnel

Compte 633	– Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 1 200,00 €
	(comptes 6333 et 6336)	
Chapitre 64	– Charges de personnel	103 030,00 €

Total des dépenses du groupe II - **104 230,00 €**

GROUPE III – Dépenses afférentes à la structure

Chapitre 61	– Services extérieurs.....	58 992,00 €
	(comptes 613, 6152, 6155, 616 et 618)	
Compte 623	– Information, publicité.....	170,00 €
Chapitre 65	– Autres charges de gestion courante.....	-1 917,00 €
	(comptes 657 et 6578)	
Compte 6811	– Dotation aux amortissements.....	-4 778,00 €

Total des dépenses du groupe III **52 467,00 €**

TOTAL DES DEPENSES..... - 60 870,00 €

RECETTES

GROUPE I – Produits de la tarification et assimilés

Chapitre 73	– Dotations et produits de tarification.....	- 343 348,00 €
	(comptes 7315 et 732)	

Total des recettes du groupe I **- 343 348,00 €**

GROUPE II – Autres produits relatifs à l'exploitation

Compte 701	– Vente de produits finis.....	120,00€
Compte 708	– Produits exploités	178 768,00 €
Chapitre 74	– Subventions d'exploitation et participations	408,49 €
Chapitre 75	– Autres produits de gestion courante.....	31 159,00 €
	(comptes 753, 754 et 758)	

Total des recettes du groupe II **210 455,49 €**

GROUPE III – Produits financiers et produits non encaissables

Compte 775	– Produit des cessions d'éléments d'actifs.....	2 250,00 €
Compte 777	– Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	1 243,87 €
Compte 778	Autres produits exceptionnels	19 046,00 €
Compte 7815	– Reprises sur provisions.....	38 892,35 €

Total des recettes du groupe III **61 432,22 €**

Résultat incorporé (Excédent 2005).....	10 590,29 €
TOTAL DES RECETTES.....	- 60 870,00 €

ECHEANCIER DU COMPTE 13

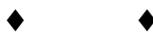
Les recettes du compte 131 (Dotation Globale d'Equipement) de l'exercice 2006 s'élèvent à la somme de 6 216,00 €

Il vous est proposé de procéder à leur amortissement sur une durée de 5 ans, ce qui représente une annuité de 1 243,20€ soit un montant global d'annuité pour 2007 de 13 773,87€ (annuité 2006 = 1 243,20€+ annuités antérieures à 2006 = 12.530,67€).

REPRISE SUR PROVISION

En 1998, le budget de l'établissement avait permis de constituer une provision pour réaliser des travaux sur les bâtiments. A cet effet, un crédit de 38 892,35 € a été inscrit à l'article 615. Ces travaux étant en cours de réalisation, il y a lieu de reprendre la provision pour un montant identique.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le projet de Décision Modificative n° 1 de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn et Garonne pour 2007, tel qu'il vient de vous être présenté, étant précisé que le niveau de vote des dépenses et des recettes de la section d'exploitation s'effectue par groupe.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la décision modificative n° 1 de 2007 de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne qui s'équilibre à 54 863,84 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,